



Mairie de Faycelles

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FAYCELLES

Jeudi 11 mai 2023

Par suite d'une convocation, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Faycelles se sont réunis en date du 11 mai, à Faycelles à 18h30, sous la présidence de M. Jean-Claude Laborie, maire de la commune.

La convocation a été envoyée par mail le 5 mai 2023.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du PV du conseil du 06/04/2023
- Création d'un poste
- Modification du régime indemnitaire
- Décision modificative
- Demande de subvention pour la bibliothèque
- Multiservices
- Point sur la nouvelle école
- Défense-Incendie

- Questions diverses

Membres présents :

- M. Jean-Claude Laborie, maire
- Mmes Evelyne Cavalerie, Nadine Lafon, Hélène Mathieu, Yveline Poinot, Carine Pradelle
- MM. Jérôme Besse-Daynac, Frédéric Dartois, Jean-François Hugonenc, Jean-Claude Ibanez, Eric Fages, André Rodrigues

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

- Mme Maylis Lavayssière
- MM. Samuel Conte, Jean-Christophe Labascoule

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le Conseil Municipal a désigné M. André Rodrigues pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les délibérations de la séance sont mentionnées ci-après.

Proposition n°1 de l'ordre du jour : **Création d'un poste**

Suite à la réussite au concours d'Attaché Territorial de Mme Marie Carmes, M. Jean-Claude Laborie propose la création d'un poste d'Attaché Territorial.

Le Conseil Municipal a approuvé cette décision à l'unanimité.

Proposition n°2 de l'ordre du jour : **Modification du régime indemnitaire**

Suite à la demande de création d'un nouveau poste d'Attaché Territorial, il est demandé de mettre à jour le régime indemnitaire des agents communaux.

Le Conseil Municipal a approuvé cette décision à l'unanimité.

Proposition n°3 de l'ordre du jour : **Décision modificative**

Suite à une erreur de code imputation lors de la création du dernier budget municipal, une simple opération comptable sera réalisée sans impact financier.

Le Conseil Municipal a approuvé cette décision à l'unanimité.

Proposition n°4 de l'ordre du jour : **Demande de subvention pour la bibliothèque**

Afin de pouvoir financer l'achat d'un nouvel ordinateur destiné à faciliter l'accès aux services de la Médiathèque numérique du Lot des Faycellois, la commission Bibliothèque demande à bénéficier d'une subvention du Département.

Le Conseil Municipal a approuvé cette décision à l'unanimité.

Multiservices

Suite à la décision de la Communauté de Communes du Grand Figeac de transférer la gestion du Multiservices à la commune de Faycelles, une convention actant la restitution a été signée par les deux parties.

Les loyers générés par les commerces (le salon de Solène Coiffure, la Petit'Pause et le Pain de Faycelles) seront récupérés à partir du 01/01/2023.

Les travaux décidés suite aux états des lieux seront réalisés (nettoyage des chenaux, changement porte d'accès du boulanger ...). La hotte aspirante du café/restaurant sera également changée.

Point sur la nouvelle école

Trois prêts bancaires sont nécessaires pour la construction de la nouvelle école :

- un prêt « long terme » de 600000 € HT sur 30 ans
- un prêt « relais » de 1500000 € HT sur 3 ans
- un prêt « achat terrain » de 110000 € HT sur 10 ans

Une discussion s'est engagée sur la viabilité du projet avec l'augmentation des coûts de la construction, sur la crainte de l'envolée des prix lors de l'appel d'offres des différents lots et sur l'endettement important de la commune qui va en résulter durant les trois prochaines années. Aujourd'hui, une prévision des effectifs scolaires sur Bédrier et Faycelles table sur 122 élèves (77 à l'école de Bédrier et 45 à l'école de Faycelles).

Un avant-projet modifié du cabinet d'Architectes est attendu pour fin mai/début juin après les premières remarques du SIVU, des enseignants et des Parents d'Elèves.

La procédure d'appel d'offres devrait être lancée en septembre.

19h31 : arrivée de M. Jean-Christophe Labascoule

Défense Incendie

Pour tous les points d'eau destinés à la sécurité incendie, la vérification annuelle est obligatoire comme l'indique le Décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie. Ces contrôles techniques ont pour objet d'évaluer leurs capacités. Après consultations, la SAUR assurera le contrôle des 8 bornes et de la bâche incendie moyennant 65 € par borne et 72 € pour la bâche.

20h05 : départ de M. Jean-Claude Ibanez

Questions diverses

Travaux voiries 2023 : ces travaux à charge du Grand Figeac seront réalisés sur :

- Le Mas de Vinance, la Route de Gaillot et La Ferrière pour une valeur de 74000 €
- Achat de glissières de sécurité pour une valeur de 17000 €

Arrêté de catastrophe naturelle : la commune a fait l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle par arrêté du 3 avril 2023, publiée au JORF le 3 mai 2023. La reconnaissance de catastrophe naturelle concerne les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période du **01/07/2022 au 31/12/2022**.

Les personnes ayant subi des dommages doivent impérativement contacter leur assurance avant le 13/05/2023.

Augmentation des consommations d'électricité des bâtiments communaux : une analyse plus fine sera réalisée afin de déterminer les causes de l'augmentation de +28% de notre facture d'électricité.

Fin de la séance du Conseil Municipal : 20h30